

**Notice d'instructions pour les élingages offshore
conformes aux normes DNV 2.7-1 et DNV 2.7-3
NORM 8 (grade 80) et ENORM 10 (grade 100)**

Principes généraux d'utilisation des élingues :

La notice d'instructions doit être conservée avec le certificat et la déclaration de conformité CE.

La chute de charges, provoquée par la défaillance et/ou une utilisation et une manipulation incorrectes des élingues ou de leurs composants, présente un danger direct pour la vie ou la santé des personnes se trouvant dans la zone de danger des opérations de levage.

La présente notice d'instructions contient des consignes relatives à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des élingues. Avant d'utiliser les élingues, les personnes chargées de cette tâche doivent avoir reçu une formation à leur manipulation et à leur utilisation par une personne qualifiée.

En principe, il s'applique que :

- la CMU admissible (voir marquage) de l'élingue doit correspondre à la charge. En cas de marquage manquant ou illisible, l'élingue ne doit pas être utilisée.
- Aucun point dangereux (par exemple, points de pincement, points de cisaillement, points d'accrochage ou de choc) ne doit se former, susceptible d'entraver ou de mettre en danger la personne effectuant l'arrimage et/ou le transport.
- Le matériau de base et la conception de la charge doivent permettre d'absorber les forces exercées sans déformation.
- Les contraintes, par exemple dues à une application excentrée des forces, qui entraînent une répartition inégale de la charge, doivent être prises en compte lors du choix du moyen de levage.
- Si des contraintes extrêmes ou des charges dynamiques importantes (chocs) sont susceptibles de se produire, il convient d'en tenir compte lors du choix de l'élingue et de sa CMU.
- Les élingues ne doivent pas être utilisées pour le transport de personnes. Personne ne doit jamais se trouver dans la zone de danger de la charge suspendue.
- Les élingues ne doivent pas entrer en contact avec des acides ou d'autres substances agressives. Il convient de noter que des vapeurs acides peuvent également se former dans certains processus de production.
- Ne jamais modifier les élingues de son propre chef (par exemple, en les meulant, en les soudant, en les pliant ou en y ajoutant des pièces) !
- L'élingue ne doit pas être exposée à des variations de température non autorisées.
- Seules des pièces de rechange d'origine doivent être utilisées.
- Lors du transport de marchandises dangereuses, il convient de respecter les réglementations complémentaires applicables.
- Les dispositifs d'élingage doivent être stockés de manière à être protégés contre tout dommage et à ne présenter aucun danger.
- En cas de dysfonctionnement, le moyen de levage doit être immédiatement mis hors service et soumis à une maintenance.
- Les dispositifs de levage doivent être éliminés de manière appropriée lorsqu'ils sont en fin de vie. Attention : les substances potentiellement dangereuses pour l'environnement (par exemple, graisses et huiles) doivent être éliminées séparément.

Attention : tout non-respect entraîne la perte de l'autorisation de mise en service.

1. Plage de températures d'utilisation

Il convient de veiller attentivement à la température maximale que l'élingue peut atteindre dans chaque cas particulier. L'influence de l'augmentation des températures sur la CMU des élingues de différentes classes de qualité est indiquée dans le tableau 1 ci-dessous. Après refroidissement à une température inférieure à 200 °C, on peut à nouveau compter sur une CMU de 100 %, tant pour la grade 80 que pour la grade 100.

Si les élingues **NORM 8** ou **ENORM 10** sont exposés à des températures supérieures à 400 °C, ils doivent être mis au rebut. Toute utilisation ultérieure est interdite.

Tableau 1

Température d'utilisation en °C	CMU NORM 8 (grade 80) en %	Température maximale d'utilisation (CMU) ENORM 10 (grade 100) en %
-40 °C - +200 °C	100	100
+200 °C - +300 °C	90	90
plus 300 °C - plus 400 °C	75	75

Remarque : les élingues des grades 80 et 100 ne doivent pas être utilisées à des températures supérieures à 400 °C.

2. Utilisation des élingues chaînes

Lors de l'utilisation d'élingues chaînes, il convient de respecter les dispositions de la norme DNV 2.7-1 ou les réglementations spécifiques à chaque pays.

2.1 Mise en service – avant la première utilisation

Avant la première utilisation de l'élingue, il convient de s'assurer que

- le moyen d'arrimage correspond exactement à la commande ;
- les certificats de contrôle sont disponibles (Certificat de réception et d'épreuve, déclaration de conformité, etc.) ;
- les indications de marquage et de capacité de charge figurant sur le moyen d'arrimage correspondent aux informations figurant sur les certificats de contrôle.

2.2 Manipulation de la charge

Avant chaque utilisation, il convient de vérifier que l'élingue ne présente pas de dommages apparents ni de signes d'usure. Si des dommages sont constatés, il convient de suivre les consignes d'entretien (voir point 4).

- Le poids de la charge doit être connu.
- Le centre de gravité de la charge doit être connu.
- Les élingues chaînes doivent toujours être utilisées en brin droit. Elles ne doivent pas être tordues, ni présenter de plis ni de nœuds.

3. Stockage des élingues

Les élingues non utilisées doivent être stockées sur un support prévu à cet effet. Après utilisation, elles ne doivent pas être laissées à même le sol, car elles risqueraient d'y être endommagées.

Si les élingues ne doivent pas être utilisées pendant un certain temps, elles doivent être protégées contre la corrosion.

4. Contrôle et entretien

Les élingues doivent être inspectées régulièrement avant utilisation, par exemple par la personne chargée de l'élingage, afin de vérifier qu'elles sont en bon état et qu'elles ne présentent aucun défaut (par exemple, corrosion importante, déformations, etc.). Les élingues défectueuses ne doivent pas être utilisées. Les chaînes d'élingage nettoyées doivent être contrôlées au moins une fois par an par une personne qualifiée, conformément aux normes applicables (notamment la norme EN 818-6) et aux règles spécifiques (par exemple DNV 2.7-1). Au plus tard après 48 mois, les élingages doivent être soumis à un contrôle de détection des fissures. Pour cela, il convient d'utiliser une méthode de contrôle appropriée. JDT recommande le contrôle magnétique de détection des fissures.

L'utilisateur doit respecter les résultats de l'évaluation des risques conformément au règlement sur la sécurité au travail. Ce délai est raccourci si les produits sont exposés à des conditions d'utilisation critiques. Les procès-verbaux des contrôles doivent être conservés.

Le coefficient de contrôle (voir directive européenne 2006/42/CE, point 4.4.1) est défini par les normes DIN EN 818 et suivantes, PAS 1061 et/ou DIN EN 1677 et suivantes.

En cas d'apparition des défauts suivants, l'élingue doit être immédiatement mise hors service pour réparation :

- les marquages indiquant la CMU ou permettant d'identifier l'élingue sont illisibles ou manquants ;
- Déformations au niveau des éléments de suspension, des maillons de chaîne ou d'autres éléments d'arrimage (figure 1).
- On constate une usure ou un allongement inadmissible d'un maillon de chaîne, par exemple, lorsque la cote nominale de la longueur intérieure est dépassée de 5 %, ce qui correspond à un allongement extérieur de 3 % (figure 2).
- Diminution de l'épaisseur du maillon de chaîne à n'importe quel endroit, d'une valeur moyenne supérieure à 10 % (figure 3).
- Différences de longueur significatives entre les brins des élingues chaînes à plusieurs brins.
- Dommages tels que : coupures, entailles, rainures, fissures linéaires, corrosion excessive, décoloration due à l'effet de la chaleur, maillons tordus ou déformés, ou autres défauts.



Figure 1

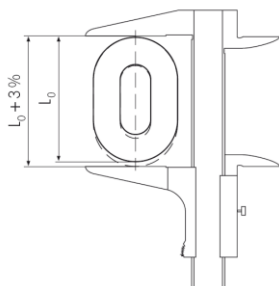


Figure 2

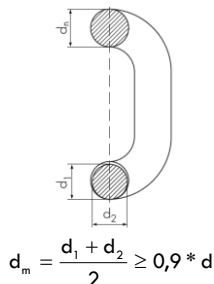


Figure 3

5. Remise en état

La remise en état doit être effectuée par un spécialiste. Les chaînes et composants usés doivent être remplacés. Dans le cas des élingues chaînes, si un seul maillon est usé, l'ensemble de la chaîne doit être remplacé. La remise en état des élingues chaînes soudées ne doit être effectuée que par le fabricant. Si des boulons doivent être remplacés, il faut systématiquement utiliser des boulons d'origine neufs et des éléments de sécurité.

6. Documentation

Les contrôles périodiques (point 4) et les réparations (point 5) doivent faire l'objet d'un enregistrement.

JDT propose une assistance professionnelle pour ces travaux ainsi qu'un logiciel >SERVICE< permettant la saisie et la gestion électronique des moyens d'.

7. Déclaration de conformité

EG-Konformitätserklärung
EC Conformity Declaration
Déclaration de conformité CE
EG-Konformitätsverklaring
Declaración de conformidad CEE
Dichiarazione di conformità CE
EY-yhdenmukaisuustodistus
EF-Överensstemmelseerklaring
EG-Konformitetsförklaring

Im Sinne der EG Richtlinie Maschinen 2006/42 EG und weiter ergänzender Richtlinien.
As defined by the EC Guideline Machines 2006/42 EC and other complementary guidelines.
Dans le sens des directives CE Machines 2006/42 CE et des directives complémentaires.
Overeenkomstig de EG-richtlijn Machines 2006/42 EG en verdere aanvullende richtlijnen.
Conforme a la Directiva CE de Máquinas 2006/42 CE y otras Directivas suplementarias.
Ai sensi della direttiva CE sulle macchine 2006/42 CE e altre direttive integrative.
Koneista annetun EY-direktiivin 2006/42 EY ja muiden lisädirektiivien tarkoittamassa mielessä.
I överensstemmelse med EF-retningslinje maskiner 2006/42 EF og videre supplerende retningslinjer.
I enlighet med EG:s Maskindirektiv 2006/42 EG samt vidare kompletterande direktiv.

Der Unterzeichnende, bevollmächtigt von der
The undersigned, empowered by
Le soussigné, mandataire de
De ondergetekende, gemachtigde van de firma
El suscrito, autorizado por la
Il sottoscritto, delegato dalla
Allekirjoittanut, yhtiön
Den undertegnede, befuldmægtiget af
förklarar undertecknad, bemyndigad av

J. D. Theile GmbH & Co. KG, Postfach 18 29, D-58213 Schwerte

erklärt, daß das (die) umseitig bezeichnete(n) Anschlagmittel in der von uns in Verkehr gebrachten Ausführung bei bestimmungsgemäßer Benutzung mit den grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen übereinstimmen.

declares that sling gear, listed overleaf, conform in its marketed design with the requisite basic safety and health requirement, provided they are used in accordance with their intended purpose.

déclare que le matériel de levage décrit au verso et employé conformément aux prescriptions, dans l'exécution mise en circulation par nos soins, est conforme aux exigences fondamentales de sécurité et de santé.

verklaart dat de op de achterzijde aangegeven aanslagmiddelen in de door ons in het verkeer gebrachte uitvoering bij doelmatig gebruik met de principiele eisen omtrent veiligheid en gezondheid overeenstemmen.

declara que el/(los) dispositivo(s) de suspensión mencionado(s) al dorso en la forma lanzada al mercado concuerdan con los requerimientos básicos impuestos a la seguridad y a la salud bajo la condición de una aplicación de acuerdo con los fines previstos.

dichiara che il/(i) dispositivo(i) di arresto definito(i) a tergo, nel modello da noi distribuito, se usato(i) nel modo dovuto risponde (rispondono) ai requisiti basilari di sicurezza e sanitari.

valtuuttamana vakuuttaa, että kääntöpuolella mainittu/tu kiinnitysväline/et myyntiin tuomassamme moukossa ja sitä/niitä asianmukaisesti käytettynä ovat perustavanlaatuisen turvallisuus- ja terveysvaatimusten kanssa yhdenmukaisia.

erklærer, at det (de) omstændige anslagmidler (-midler) i den udførelse, som vi har givet den ud, ved bestemmelsens benyttelse stemmer overens med de grundlæggende sikkerheds- og sundhedskrav.

att det (de) på omstående sida uppförda anslagmedlet (-medlen) i det av oss sålunda utförandet vid ändamålsenlig användning överensstämmer med de grundläggande kraven beträffande säkerhet och hälsa.

EG-Richtlinien
EC Guidelines
Directives CE
EG-richtlijnen
Directivas CEE
Direttive CE
EY-direktiivit
EF-retningslinier
EG-Direktiv

EG Richtlinien Maschinen geändert durch
EC Guideline for Machines amended by
Directives CE Machines modifiée en
EG-richtlijn machines gewijzigd door
Directiva CEE 'Maquinas' modificada por
Direttiva CE sulle macchine cambiate con
Koneista annetun EY-direktiivin muutettu direktiivillä
EF retningslinje maskiner forandret gennem
EG:s Maskindirektiv ändrat genom

2006/42 EG

Harmonisierte Normen
Harmonized standards
Normes harmonisées
Overeenkomstige normen
Normas armonizadas
Norme armonizzate
Harmonisoidut standardit
Harmonierede normer
Harmoniserade standarder

EN ISO 12100

EN 818-1
EN 818-2
EN 818-3
EN 818-4
EN 818-5
EN 818-6
EN 818-7
EN 1677-1
EN 1677-2
EN 1677-3
EN 1677-4
EN 1677-5
EN 1677-6
EN 13889
EN 13155

Angewendete nationale Normen
Applied national standards
Normes nationales appliquées
Toegepaste nationale normen
Normas nacionales aplicadas
Norme nazionali applicate
Sovelletut kansalliset standardit
Brugte nationale normer
Nationella normer som tillämpats

DIN 685-2 DIN 685-3 DIN 685-4 DIN 685-5
DIN 5688-1 DIN 5688-3 DIN 5692
DIN 5687-1 PAS 1061
DIN 695
DIN 32891
DIN 766
DIN 764-1
DIN 764-2

Rg

Aberspach / Qualitätsmanager
Unterschrift

Dokumentationsverantwortlich: R. Aberspach in Fa. J.D.Theile, Letmather Str. 26-45, D-58239 Schwerte